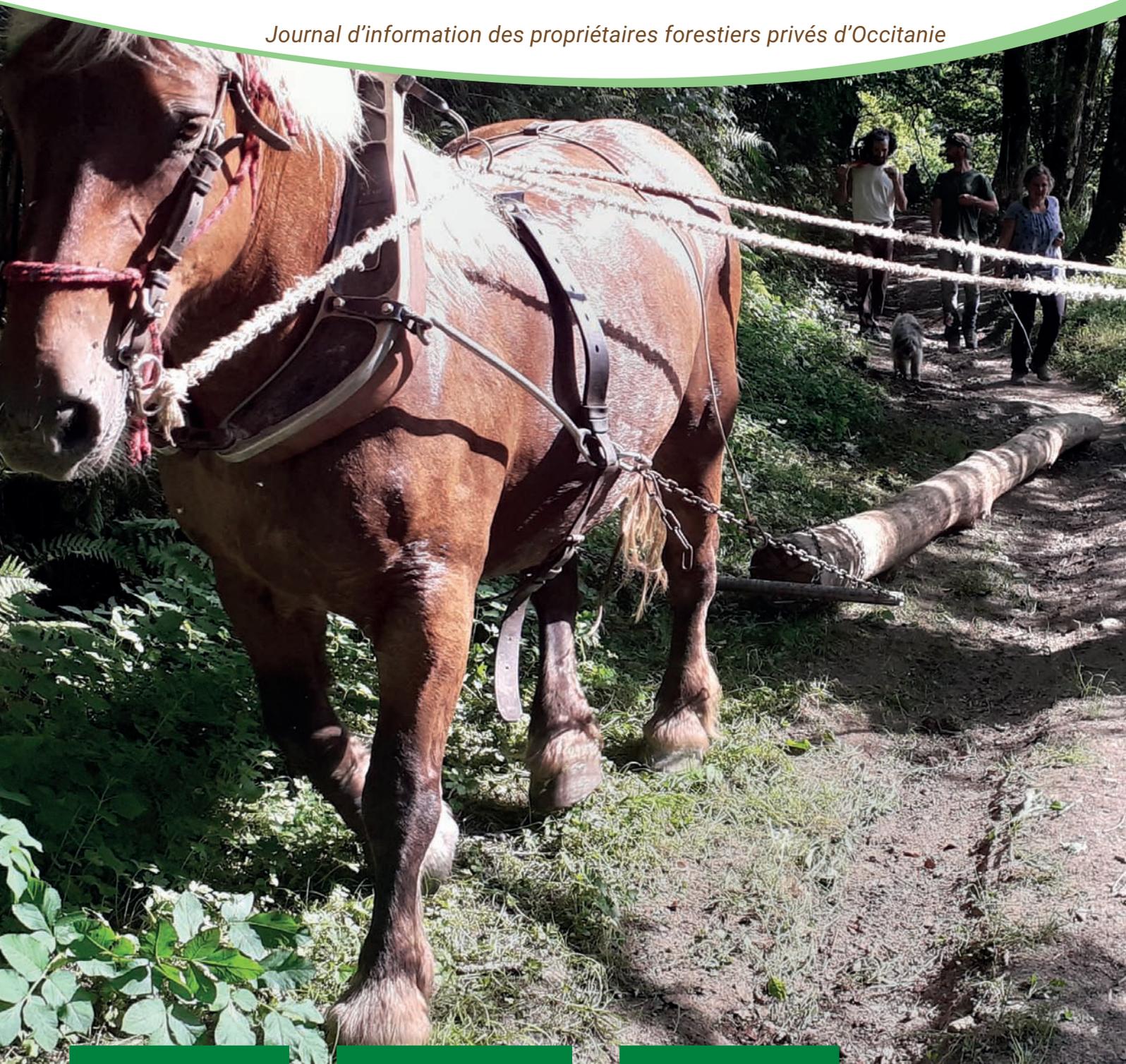


n° 20

Mai
2023

FORÊTS d'Occitanie

Journal d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie



**Interview
d'un
propriétaire
passionné**

4

**Un nouveau
Conseil de
Centre**

5

**Les forêts
ont eu
chaud !**

10


CNPFP

- 2 | **ÉDITORIAL**
- 3 | **ASSURANCE**
- 4 | **INTERVIEW**
- 5 | **DOSSIER**
- 9 | **TÉMOIGNAGE**
- 10 | **DÉBARDAGE À CHEVAL**
- 11 | **BILAN SANTÉ DES FORETS 2022**
- 12 | **EN BREF**

● **Éditorial**

● **Merci à nos élus,**



Depuis le 30 mars 2023, le nouveau conseil de centre d'Occitanie est installé pour une mandature de six années. Ce sont 40 propriétaires forestiers sylviculteurs qui sont élus pour agréer les documents de gestion durable des forêts privées dans un contexte régional diversifié et en mutation.

Un nouveau président a été élu : Monsieur Amaury de Galard, sylviculteur en Haute-Garonne dans le Comminges, accompagné par un nouveau bureau détaillé dans le dossier de ce numéro. Je me réjouis de

travailler à leurs côtés car les enjeux forestiers sont considérables et nécessitent une énergie décuplée et des regards neufs.

Au nom de l'équipe technique, je remercie Yannick Bournaud pour le temps et l'énergie consacrés à la présidence du CRPF Occitanie depuis 19 ans, en représentant la région au bureau du Centre National. Populiculteur passionné, il gère une des plus belles peupleraies françaises, avec le souci d'améliorer, de rationaliser, d'innover les choix culturels des nombreux cultivars qui composent sa propriété. Expérimentateur acharné, il cherche, teste et trouve toujours une solution.

Les élus du CRPF ont un rôle majeur au côté de l'équipe technique, par leur statut, pour représenter leurs pairs, agréer les documents de gestion durable, communiquer avec les élus locaux et les acteurs de la filière, tout en investissant leur temps bénévolement. Qu'ils en soient remerciés. Ils ont un rôle d'autant plus important aujourd'hui que jamais la forêt n'a fait autant parler d'elle. Il s'agit de faire face aux perturbations climatiques qui entraînent son lot de risques, incendies, attaques parasitaires, dépérissements, avec des récoltes de bois anticipées ou encore des plantations qui affichent des taux d'échecs importants suite à l'été 2022. La société demande plus de Nature et voit souvent le forestier comme le destructeur de forêts... car il coupe des arbres afin d'alimenter la filière bois qui demande davantage de matière première bas carbone face aux énergies fossiles ou aux matériaux énergivores. Mais pour cela, il faut récolter l'arbre qui sera remplacé obligatoirement... tel que le prévoit le droit forestier. Un travail de communication de la part des acteurs de la filière est prioritaire pour faire connaître nos métiers. À la faveur de nouvelles opportunités, sont créés deux nouveaux secteurs territoriaux afin de renforcer la présence du CRPF auprès des propriétaires forestiers. Il s'agit, dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales d'une part, de l'Hérault et du Gard d'autre part, de renforcer les équipes par l'embauche de deux nouveaux techniciens forestiers, avec l'objectif d'augmenter les diagnostics mais aussi les surfaces bénéficiant de documents de gestion durable.

L'objectif est bien de montrer à la Région Occitanie, aux propriétaires forestiers, aux collectivités que le CRPF est présent dans les territoires pour aider à la gestion des forêts avec des actions d'animation et a besoin de leurs soutiens. Ces derniers s'exprimeront dans le courant de l'année 2023 car la Région ouvre les mesures de financement en faveur de la DFCI, de la desserte, de l'équipement des entreprises de travaux, bientôt de l'animation territoriale, de l'innovation (PEI). En parallèle, le Contrat de Filière est en cours de renouvellement, avec quelques priorités concernant la ressource et son renouvellement, sans oublier le programme national France 2030 d'investissement forestier.

Le CNPF Occitanie œuvre aux côtés des propriétaires pour faire de notre forêt occitane une force et une ressource hors du commun.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

OLIVIER PICARD,
Directeur du CRPF Occitanie

FORÊTS d'**Occitanie**

CRPF - 7 Chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00
<https://occitanie.cnpf.fr>

Directeur de la publication :
Amaury de Galard

Comité de rédaction :
Élise Buchet, Sébastien Drouineau,
Loïc Molines, Patricia Ortiz, Florian
Prudhomme.

Rédaction : Loïc Molines

Mise en page : Patricia Ortiz

Impression : Imp/Act
5911 Route du Frouzet
ZAE les Hautes Garrigues
34380 Saint-Martin-de-Londres
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 2554-4519

Dépôt légal : date de parution

Abonnement : gratuit
sur demande

Ont collaboré à ce numéro :
Élise Buchet, Yann Clément, Jean-
Baptiste Daubrée, Sébastien Drouineau,
Loïc Molines, Olivier Picard.

Crédits photos :
Yann Clément © CNPF couv, p 9
Jérémy Abgrall © IDF p 3
Élise Buchet © CNPF p 4
Grégory Sajdak © IDF p 5
Florent Nonon © CNPF p 7, 8, 10
Jean-Michel d'Orazio © CNPF p 10
Loïc Molines © CNPF p 11
Grégory Philippe © CNPF p 11
CRPF Occitanie p 12

● Assurances

● S'assurer contre les risques en forêt

Eric Toppan est Directeur général de Fransylva Services, la société de services de la Fédération Fransylva, qui représente et défend les propriétaires forestiers français. Le CNPF lui pose trois questions afin de mettre en valeur l'intérêt pour tout sylviculteur d'assurer ses forêts contre les risques biotiques ou abiotiques.

Q 1: Cet été a été marqué par des incendies catastrophiques dans la France entière, par des phénomènes météorologiques de type grêle jamais vus et on a aussi en mémoire les épisodes de dégâts sanitaires, tout particulièrement en Bourgogne-Franche-Comté et dans le Grand-Est. Y avait-il un avantage à être assuré ?

Cet été, nos forêts ont une nouvelle fois eu à payer un lourd tribut. Nous exprimons toute notre solidarité et notre soutien aux sylviculteurs touchés. Les propriétaires forestiers peuvent s'assurer contre l'incendie, la tempête, la neige, le gel et la grêle, et ceci à des prix qui restent les plus maîtrisés possibles dans le contexte que nous connaissons. S'assurer aujourd'hui, concrètement, c'est la garantie d'être indemnisé en cas de sinistre en fonction des garanties choisies. Par exemple avec SYLVASSUR, il est possible d'assurer un capital de 500 €/ha jusqu'à 25 000 €/ha, en choisissant les parcelles à assurer ou en assurant toute la forêt ceci en quelques clics sur notre site internet. Une fois assuré, vous bénéficiez sur votre cotisation d'une réduction d'impôt DEFIS qui couvre environ les premiers 1 000 € de garantie ! Enfin, en étant assuré, vous avez la garantie d'être indemnisé par l'État en cas de sinistre majeur (Article L351-2 du Code Forestier).

Q2 : Pourtant moins de 15 % des propriétaires forestiers ont souscrit une assurance. Est-ce par ignorance des dispositifs ? Pour un problème de coût ? Par goût du risque ?

Il est clair que l'assurance forestière n'est pas forcément connue des propriétaires. Un bon nombre pense même qu'ils sont couverts par leur assurance Responsabilité Civile, ce qui n'est pas le cas pour l'indemnisation en cas de dommages subis. Reste que le coût peut poser question notamment en l'absence de revenu dans l'attente des coupes... Pourtant, cela ne coûte pas forcément bien cher, eu égard aux garanties de percevoir une indemnité au lieu de perdre tout ou partie du revenu escompté de ces bois. Les risques augmentent, c'est indéniable, et heureusement des solutions existent chez les assureurs.

Q3 : Un contrat d'assurance est toujours assorti de conditions générales parfois longues, complexes mais essentielles pour savoir à quel régime on adhère. Que conseillerez-vous de vérifier en priorité ? Comment le sylviculteur doit-il présenter sa propriété ?

La question à se poser est de savoir quel risque on veut couvrir ? L'incendie seul ? L'ensemble des risques : incendie, tempête, neige, grêle, gel ? Ensuite, il faut savoir si c'est la garantie reconstitution seule qui intéresse le forestier ou s'il veut également une indemnisation en cas de perte de revenu. Il faut aussi vérifier les modalités d'évaluation des sinistres et les conditions à partir desquelles l'assurance est déclenchée. La flexibilité fait partie de la raison d'être de la proposition de Fransylva, les forestiers sont libres d'ajuster les garanties en fonction de leur besoin.



SYLVASSUR Fransylva Services sylvassur@fransylva.fr
01 47 20 56 58

GROUPAMA MISSO : mafor@groupama-misso.com
05 56 52 85 28

XLB/PACIFICA : contact@assurancesforets.fr
02 43 53 08 40

ALLIANCE propose à ses adhérents un contrat spécifique porté par XLB/PACIFICA : contact@alliancefb.fr
05 40 12 01 00

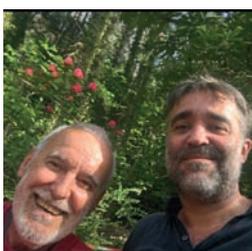
CRÉDIT AGRICOLE (Caisses régionales) : les Caisses régionales de Crédit Agricole, ainsi que LCL, sont prescripteurs des contrats XLB Assurances (souscription et gestion des sinistres)

● Interview

● Une belle aventure !

Guy Hébert, retraité de l'éducation nationale n'était pas prédestiné à devenir co-gérant d'une forêt. Son parcours personnel l'a pourtant fait côtoyer les espaces naturels et forestiers mais loin de lui l'idée de devenir un jour propriétaire. De nouvelles perspectives mais aussi, de nouvelles responsabilités ont alors débuté. Forêts d'Occitanie l'a rencontré.

Forêts d'Occitanie : Guy Hébert, pouvez-vous nous décrire succinctement votre propriété forestière ?



Guy Hébert : C'est une forêt de 20 hectares située au bord du village d'Avèze en Cévennes gardoises. La forêt est d'un

seul tenant et se développe sur les pentes d'un vallon en forme de V propre à ces vallées cévenoles avec dans le fond un ruisseau temporaire. L'altitude varie de 250 à 470 m. À l'origine il n'y avait pas de forêt sur les deux versants exposés Nord et Ouest qui la composent. Ce sont des plantations âgées d'une soixantaine d'années qui ont été réalisées après l'abandon des cultures. Elle est majoritairement composée de Douglas mais on y retrouve d'autres essences comme des Cèdres, des Pins Laricio...

FO : À quelle occasion la forêt a-t-elle pris de l'importance dans votre vie ?

GH : Mon fils avait l'idée d'acheter une forêt productive à proximité de Montpellier. Il a pris contact avec les techniciens du CNPF à cette occasion au travers du site de la Bourse Foncière Forestière d'Occitanie⁽¹⁾. Christine Boyer lui a proposé de venir visiter une forêt proche du Vigan. Vivant à l'étranger, mon fils me missionne pour honorer ce rendez-vous. C'est là que je suis tombé amoureux ! J'ai tout de suite été charmé par cette forêt. L'équilibre entre les espaces dévolus à la production de bois et la partie arboretum a été un critère très important à mes yeux. [...]

FO : Quand vous avez repris en main la gestion de la propriété, quelle a été votre approche ? Une personne vous a-t-elle appuyé dans vos démarches ?

GH : C'est mon fils qui a décidé de la confier à un gestionnaire. Le CNPF a fourni la liste des professionnels forestiers travaillant dans ce secteur. Il a choisi celui qui correspondait le mieux à nos aspirations.

Le premier travail de Jean Culié du Cabinet Forêt Évolution a été de réaliser le Plan Simple de Gestion de la forêt. Ce document était essentiel pour nous car il a permis de décrire la forêt et de cibler les zones à préserver avec l'appui du diagnostic environnemental effectué par le Parc national des Cévennes. Fort de cette description, s'en sont suivies de longues discussions avec le gestionnaire pour bien définir nos objectifs : une mise en gestion tout en préservant au maximum le paysage. [...]

FO : Quelle est l'action sylvicole principale que vous avez mise en œuvre ?

GH : Les peuplements forestiers n'avaient jamais été élagués ni éclaircis. La forêt a manqué de soins sylvicoles quand elle était plus jeune. Il était nécessaire de réaliser une première éclaircie pour desserrer les arbres en ayant pour objectif de conduire les peuplements en couvert continu. Mais je n'étais pas rassuré par ce grand chantier ! Pour rendre accessible la forêt et organiser les exploitations, il a fallu créer deux plateformes de stockage des bois, aménager la piste pour permettre le passage des camions de bois et structurer la forêt par des tirs de débardage. [...]

FO : En considérant que la gestion forestière est une aventure, qu'aimeriez-vous dire aux propriétaires forestiers occitans pour les inciter à se jeter dans le bain ?

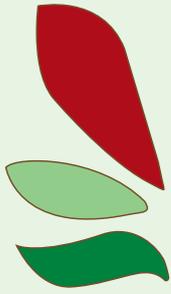
GH : Pour moi, il est essentiel qu'ils prennent attache avec des techniciens forestiers. Ma rencontre avec Christine Boyer du CNPF m'a donné envie « d'apprendre la forêt ». Nos échanges réguliers, complétés par ceux de notre gestionnaire actuel sont une réelle force pour avancer. Comme je vous l'ai dit, j'avais peur de mettre en œuvre des travaux par crainte de dénaturer notre forêt. La sylviculture dite irrégulière ou à couvert continu que l'on a choisie m'a permis de passer le pas car elle préserve mon paysage auquel je me suis tant attaché. La gestion privilégiée est issue d'un équilibre que l'on a trouvé mon fils et moi alors que nos objectifs étaient différents au départ. Cet équilibre illustre le rôle de la forêt et des différents rôles qu'elle joue sur notre société. En passant de l'économie, au paysage, à la diversité, aux espaces récréatifs, etc. Donc allez-y, lancez-vous, vous trouverez votre propre équilibre !

PROPOS RECUEILLIS PAR ELISE BUCHET

Retrouvez l'entretien dans son intégralité sur le site du CRPF Occitanie dans la rubrique : s'informer, se former - nos publications.

⁽¹⁾ <https://www.bourse-fonciere-forestiere-occitanie.com/>





Une nouvelle équipe pour le Conseil de Centre du CRPF Occitanie

À l'occasion du Conseil de Centre du 30 mars 2023 qui s'est déroulé à la préfecture de région à Toulouse, la nouvelle équipe de conseillers de centre a commencé à s'approprier ses missions.

En présence de Zoé Mahé, adjointe au Secrétaire général pour les affaires régionales, de Nicolas Jeanjean, adjoint au Directeur général de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF Occitanie) et de Gwenaëlle Bizet, cheffe du Service Forêt-Bois de la DRAAF Occitanie, les propriétaires forestiers fraîchement élus ont participé au premier conseil de centre de la mandature qui débute et durera 6 ans.

Les élections ont permis de constituer le nouveau conseil de centre :

- Quatorze titulaires et leurs suppléants élus par les propriétaires de moins de quatre hectares boisés : un par département, élus au titre des Plans Simples de Gestion (PSG) et deux élus au titre des Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).
- Six titulaires et leurs suppléants élus par le collège régional des organisations professionnelles (syndicats des propriétaires forestiers).

Le représentant de la Chambre régionale d'Agriculture, membre de droit et un représentant des personnels du CRPF Occitanie complètent le Conseil de Centre.

Amaury de Galard succède à Yannick Bournaud à la présidence du CRPF Occitanie.

Après 19 années à la présidence du CRPF Midi-Pyrénées puis du CRPF Occitanie, Yannick Bournaud transmet le flambeau à Amaury de Galard, propriétaire forestier dans la commune de Cazac en Haute-Garonne. Le nouveau président pourra s'appuyer sur un bureau constitué de Yannick Bournaud (82), Roseline Labarrière Duchamp (34), Stéphane Foury (12), Isabelle Corre (30), Roger Paillès (66) et François de Marcillac (32). Il travaillera en étroite collaboration avec Olivier Picard qui poursuit son travail de direction de la délégation régionale du CNPF. Enfin, Amaury de Galard, Yannick Bournaud et Roseline Labarrière Duchamp porteront les intérêts et la voix de l'Occitanie au conseil d'administration du Centre National de la Propriété Forestière.

Ces élections ont été marquées par un renouvellement significatif des élus. Après des échanges préparatoires et un conseil de centre d'installation qui a permis à tous de se rencontrer, la nouvelle équipe va désormais prendre en main les missions qui lui sont confiées. Il s'agira notamment d'apporter la vision politique forestière du CNPF dans les départements, de porter des messages au sein d'instances locales, d'améliorer la visibilité et la reconnaissance de l'établissement auprès de tous les publics : institutionnels, élus de la république, propriétaires forestiers et même « grand public », ou bien encore de participer à l'agrément des PSG.

L'articulation avec l'équipe technique du CRPF, actuellement composée de 47 agents techniques et administratifs répartis dans les 13 départements d'Occitanie, est une clé de la réussite de ce mandat. Les conseillers de centre pourront ainsi conforter l'équipe technique dans son travail quotidien de développement de la gestion durable par des conseils individuels gratuits, l'organisation de sessions de vulgarisation et de formation, l'animation d'actions territoriales ou bien encore lors du travail technique d'instruction des Plans Simples de Gestion et demandes d'autorisation de coupes.

Il est également envisagé la création de groupes de travail thématiques pour progresser sur des sujets à enjeux comme la communication, la défense des forêts contre l'incendie, l'équilibre forêt-gibier ou encore le changement climatique. Cf *interview d'Amaury de Galard*.

Les élus du CRPF Occitanie se tiennent à disposition des propriétaires forestiers désireux de porter à connaissance du conseil de centre des sujets ou problématiques d'intérêt collectif.



LE NOUVEAU CONSEIL DE C

Ariège



Aude



Aveyron



Gers



Hérault



Haute-Pyrénées



Pyrénées Orientales



Tarn



ENTRE DU CRPF OCCITANIE



Gard



Haute-Garonne



Lot



Lozère



Tarn et Garonne



Représentant de la Chambre d'Agriculture



Les enjeux de la forêt occitane vus par le nouveau Président du CRPF

Amaury de Galard vient d'être élu à la présidence du CRPF Occitanie. Il partage avec nous ses premières impressions et sa vision pour la forêt occitane.



Forêt d'Occitanie : Amaury de Galard, pouvez-vous nous présenter votre parcours et votre lien personnel à la forêt ?

D'un point de vue professionnel, mon parcours s'est construit dans le domaine agricole et plus particulièrement dans le secteur des fertilisants et des produits d'importation avec des postes en Belgique et en Espagne. Exerçant actuellement une activité de consultant, je suis également gérant d'une SCEA agricole familiale orientée sur de la polyculture. La forêt de 39 hectares que je possède à Cazac est diversifiée avec une dominante feuillue (Chêne) mais également des plantations résineuses et plusieurs essais de plantation d'essences variées. J'aime la forêt pour ce qu'elle représente, j'adore l'automne, ses couleurs, les après-midis dans les bois entre amis à cueillir des champignons. J'ai un amour profond pour les arbres et je chéris le parc arboré qui entoure la propriété. Cet attachement me rend parfois réticent à mettre en œuvre certaines opérations sylvicoles mais les techniciens qui m'accompagnent me persuadent du bienfait des actions à mener.

FO : Vous venez d'accéder à la présidence du CRPF en Occitanie, vaste région forestière aux contextes variés. Quels sont, selon vous, les enjeux majeurs, actuels et à venir ?

Le changement climatique, la maîtrise des bases de la gestion par les propriétaires, l'appropriation des techniques sylvicoles, la nécessité de comprendre que la forêt est un patrimoine d'importance qu'il convient d'entretenir et d'améliorer pour les générations futures sont quelques-uns des enjeux majeurs qu'il nous faudra traiter. Cependant, pour avancer significativement sur ces sujets, les moyens humains et financiers devront être en adéquation. Nous souffrons actuellement, en forêt privée et au CNPF de sous-effectifs chroniques qui nous empêchent de répondre à la demande et d'avoir le niveau d'intervention à la hauteur des besoins. Avec une meilleure visibilité de notre établissement, nous pourrions faire progresser la couverture des surfaces forestières sous document de gestion durable et ainsi être dans l'action pour entretenir, protéger, diversifier et renouveler nos forêts.

FO : Comment doit s'inscrire l'action du CRPF dans l'écosystème forestier ? Y-a-t-il des partenariats

spécifiques à nouer, à renforcer avec certains acteurs ?

Je considère que nous souffrons d'un déficit important de communication autour de la forêt, de notre action, des menaces qui planent, des opportunités à saisir... Nous devons échanger, faire preuve de pédagogie et interpeller les pouvoirs publics pour une prise de conscience généralisée de l'importance du rôle des propriétaires forestiers privés dans le maintien de forêts diversifiées, en bonne santé, pourvoyeuses de multiples services rendus. Les citoyens qui profitent de ces lieux magiques doivent également comprendre les responsabilités qui sont les nôtres.

FO : Quels doivent être, pour vous, les rôles du conseil de centre du CNPF et des conseillers qui le composent ?

Nous devons prendre à bras le corps un certain nombre de sujets. Au-delà du renforcement de la communication qui est pour moi fondamental, nous envisagerons des groupes de réflexion autour de points clé pour l'avenir en lien avec les particularités de chaque massif : l'équilibre sylvo-cynégétique qui est indispensable pour un renouvellement maîtrisé, la mise en valeur du travail réalisé par l'amont de la filière afin de susciter des vocations, la recherche de solutions aux effets du changement climatique et aux risques d'incendie qui vont s'accroître ou bien encore le renforcement des liens avec l'Institut pour le Développement Forestier qui réalise un travail colossal et qu'il nous faut davantage mettre à profit. Le travail de la direction, des ingénieurs, techniciens et administratifs est de très grande qualité. Ils sont engagés et respectueux. La complémentarité avec les élus sera un de nos atouts.

FO : Quelles sont les forces des forêts et des propriétaires d'Occitanie que vous souhaitez particulièrement valoriser lors de la mandature qui débute ?

Je pense que la très grande diversité de ces forêts et de leurs propriétaires constitue une réelle chance. Les multiples fonctions qui y sont associées sont cruciales : préservation de la biodiversité, séquestration du carbone, rôle pour l'eau potable, préservation des sols... La forêt occitane représente un réel laboratoire pour trouver des solutions d'adaptation au changement climatique. Elle est également un excellent support pour échanger avec les élus, les citoyens afin de partager avec eux nos enjeux de demain.

PROPOS RECUEILLIS PAR LOÏC MOLINES

● Débardage

● Le cheval : un allié précieux pour débarder ses bois

Dans la belle vallée du Biros, en Ariège, on peut acquérir les techniques de débardage à cheval grâce à une formation dispensée par la chambre d'agriculture.

Cela faisait un moment que ça me trottait dans la tête : pouvoir acquérir les notions de débardage à cheval ! Un type de travail plus doux pour les arbres et pour la forêt. Alors je suis parti en Ariège dans la vallée du Biros pour rencontrer Véronique Maurin, une femme passionnée et passionnante qui œuvre avec ses propres équins depuis quelques années maintenant. J'y ai suivi un stage de 6 journées avec 3 autres personnes. Nous avons d'abord fait connaissance entre nous, humains puis avec les chevaux mais également avec le matériel. Place ensuite au pansage, au parage puis, un peu d'apprentissage sur les bêtes attelées. Pour savoir garder le contact avec la jument, les rênes sont tenues avec les petits doigts, toujours en contact avec le mord, des petites touches légères suffisent à diriger Vanille ou Kawa ou même Kérel et Idole. Ces animaux sont magnifiques, chacun leur caractère et tous à l'écoute et aussi sensibles. Ils obéissent à condition d'être vraiment avec eux, de communiquer, avec les bons gestes et les bonnes paroles. Bon d'accord, de temps en temps on cueille un morceau de noisetier pour donner un coup de badine et bien faire comprendre que « c'était pas bien ce que tu viens de faire ! » ...mais au final on ne l'utilise que très peu.

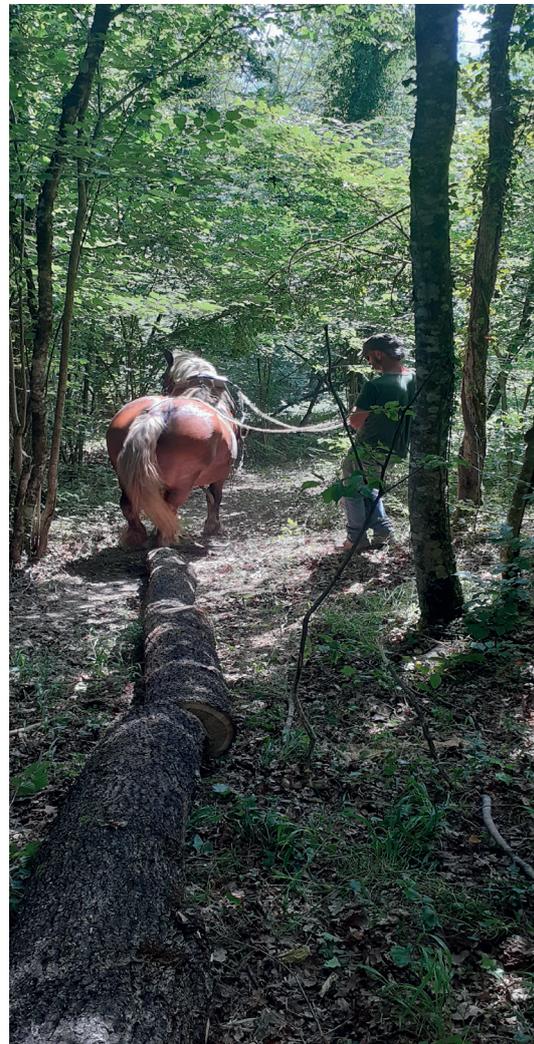
Dès le deuxième jour, un champ rempli de ronces et d'ortie nous accueillait. On a nettoyé ce champ pour apprendre à diriger les chevaux avec « un truc qui tire à l'arrière » (un genre de mini sous-soleuse)... on a troqué ce travail avec le propriétaire du champ contre le parage des pieds des juments (ça tombe bien, c'est le maréchal ferrant !) Incroyable cette force et cette efficacité au travail même si au départ on

ne voyait pas bien le résultat que cela pourrait donner !!!

Et à partir de ce jour on a vraiment commencé à « tirer du bois » : sur les chemins, dans les pentes, dans les dévers, dans les fougères... On approche le cheval avec son harnachement (son collier, ses traits, son palonnier) puis on accroche la chaîne sur la perche qu'on souhaite débarder. Quand tout est prêt et qu'on est en sécurité, on peut y aller « ay » c'est le cri pour dire on y va... un petit cri, inutile de brailler, il faut être détendu et parler calmement, parfois hausser la voix mais rarement. « Oh la » pour s'arrêter puis « à gauche » et « à droite » toujours en jouant des petits doigts sur les rênes.

On s'est même essayé sur des arbres encroués en étant bien à l'écoute des bruits que font les branches qui craquent en tombant. Quel plaisir de travailler avec ces animaux, d'aller les chercher au champ, de leur donner à boire, de les mettre dans une pâture bien verte, de les accompagner, de les voir au travail, de les suivre dans leur mouvements. Ce fut une belle expérience qui vous fait aussi travailler sur vous-même. C'est ça aussi le contact avec l'animal.

De plus en plus de propriétaires se posent des questions sur la sortie de leur bois et sur l'état de leur chemin après le travail et, en tant que technicien conseil, j'ai souvent des questions sur les moyens plus légers de débardage. Forcément, celui-ci est idéal, les chevaux ne font pas de dégâts en forêt et le meneur fait en sorte de ne pas froter les tiges d'avenir en trainant les bois. La difficulté est de trouver la personne qui fera le travail (avec son cheval!)... mais cela se développe. Pour une journée de débardage à cheval, il faut compter environ 250 à 350 € en fonction du



terrain et des difficultés de sortie. Le binôme pourra sortir jusqu'à 20 stères par jour dans de bonnes conditions, ce qui reviendra à 15 €/stère environ pour du bois de chauffage par exemple. Mais les chevaux peuvent aussi sortir le bois d'œuvre dans des dimensions raisonnables c'est-à-dire en accord avec leur gabarit. Un cheval de trait peut tirer son propre poids sur un coup de collier. Et quel bonheur de travailler sans bruit de moteur, sans une seule goutte d'huile qui suinte, sans abimer les chemins, en respectant les milieux. Nul doute que ces chevaux ont du travail pour un moment dans les bois et pas que dans des zones fragiles !

YANN CLEMENT

● Santé des forêts

● Les forêts ont eu chaud !

● Bilan 2022 de l'état sanitaire des forêts occitanes

Si besoin en était, l'année 2022 est venue nous rappeler que le changement climatique est à l'œuvre. Lors de l'année écoulée, il s'est manifesté par des températures élevées et une sécheresse prononcée qui ont mis à mal les peuplements forestiers d'Occitanie.

Des records de température et de sécheresse généralisés

La région Occitanie est grande et diversifiée mais elle a subi de manière globale une année climatique 2022 particulièrement dure, que ce soit au niveau des températures ou de la pluviométrie.

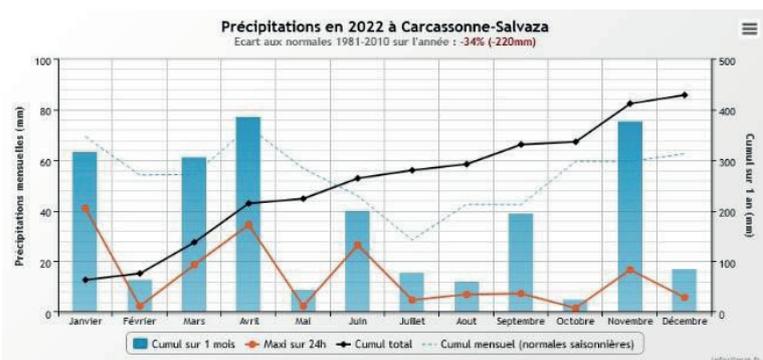
D'après Météo France, « l'année 2022 est la plus chaude que la France métropolitaine ait jamais mesurée. Ponctué d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France. »

Cette température élevée a été remarquée dès la période hivernale où les mesures enregistrées affichaient déjà des excédents par rapport aux normales, s'amplifiant sur le reste de l'année (+4 à +6°C par rapport à la moyenne printanière dans le Nord Aveyron, +4°C en octobre en Ariège).

Malheureusement, ces fortes températures ont également été accompagnées d'une sécheresse marquée de la fin de l'hiver à l'automne. Des écarts importants peuvent être observés par rapport aux normales (1981-2010), c'est le cas notamment pour la commune de Carcassonne avec un déficit de 220 mm soit -34 %. Il n'y a donc pas eu de phénomènes de compensation pour les arbres. Pire, les sols étant eux-mêmes extrêmement secs, les systèmes racinaires des arbres n'ont pas pu aller puiser des ressources en profondeur, ce qui a globalement altéré leur fonctionnement.



ou bien encore le Hêtre. Pour les arbres, il s'agit d'un mécanisme de défense contre des stress trop importants. En se délestant de leurs feuilles, les arbres interrompent les phénomènes de transpiration et donc les pertes d'eau. En revanche, la croissance est arrêtée et les réserves ne peuvent être accumulées. Par endroits, de la mortalité a pu être observée même sur Chêne vert.



À noter également que certains événements plus ponctuels ont entraîné des dégâts au sein des peuplements : orage de grêle estival dans le secteur de Gondrin-Eauze (32), nombreux bris de cime et chablis dans les secteurs de moyenne montagne du Gard et de la Lozère suite aux neiges lourdes de mars.

Des répercussions sur l'état général des forêts

Ces conditions difficiles pour la végétation et la forêt dans son ensemble ont eu des répercussions faibles à intenses selon les cas de figure mais globalement, toutes les essences ont été concernées par ces stress thermiques et hydriques.

Pour les feuillus, cela s'est traduit assez régulièrement par un flétrissement puis un rougissement des feuilles. Dans certains secteurs et pour certaines essences, il a pu être constaté une chute précoce des feuilles, et ce dès l'été pour le Bouleau, les chênes



Dépérissement sur Chêne vert - Faugères (34)

D'autres problèmes ont pu être repérés pour les essences feuillues. Un premier foyer de punaise réticulée du Chêne a été découvert en Basse-Ariège. Cette punaise accélère la chute des feuilles des chênes décidus et pourrait entraîner une baisse de croissance. Dans le Lot, des foyers de tordeuse verte, marqués par de sévères défoliations ont été décelés sur le grand causse.

La châtaigneraie continue de souffrir dans certains contextes (Cévennes, Hérault) et le dépérissement multifactoriel s'accroît progressivement.

En ce qui concerne les résineux, leurs mécanismes de régulation des stress hydriques et leurs stratégies de défense face au déficit sont plus limités et des dégâts significatifs ont déjà été constatés dès l'été. Ainsi, sont apparues dans le paysage des zones « rous-sies », là où les peuplements résineux (Douglas, Sapins, Pins) n'ont pas supporté l'association de fortes chaleurs et de déficit hydrique marqué.

Plus spécifiquement, les constats les plus impressionnants ont été observés pour le Douglas. Le rouge physiologique a été notable dans de jeunes peuplements de montagne. En situation anticyclonique, le phénomène provient du fait que les pertes en eau de l'arbre par évapotranspiration ne sont pas compensées par l'absorption d'eau par les racines, les sols étant froids ou gelés. Plus inquiétant, durant l'été et l'automne, des peuplements installés voire adultes ont dépéri en raison d'un trop fort stress. Il s'agit notamment des situations où l'adéquation entre l'essence et la station est en question. Enfin, la Cécidomyie a été détectée. Ce diptère provoque des galles sur les aiguilles de l'année et peut affaiblir les jeunes sujets.



Rougissement de Douglas de 7 ans durant l'automne Peyre en Aubrac (48)

En fin d'année, les correspondants observateurs ont également noté une recrudescence du nombre et de l'intensité des attaques de scolyte (Ips typographe) sur *Épicéa commun* en Ariège, dans l'Aude, le Tarn ou encore en Aveyron avec des dégâts importants et plusieurs centaines d'hectares impactés. Dans certains secteurs, l'*Épicéa commun* ne semble plus à sa place en tant qu'essence principale de production.

Le Sapin pectiné a lui aussi été mis à mal en 2022. Des rougissements ont été observés en Ariège, dans le Tarn ou dans les Hautes-Pyrénées. Dans le Pays de Sault dans l'Aude, le phénomène de dépérissement déjà connu s'est fortement accentué avec la sécheresse de l'année et concerne désormais des peuplements un peu plus en altitude. Il semblerait que les peuplements où l'ambiance forestière est insuffisante avec de vieux arbres et en structure régulière soient les plus touchés.

L'insecte *Pityokteines curvidens* est également responsable de l'affaiblissement de sapinières dans l'Aude ou l'Ariège, phénomène qui pourrait s'accroître en 2023.

En Haute-Garonne et dans le Lot, les Pins laricio souffrent quant à eux de la maladie des bandes rouges, champignon qui s'était fortement développé en 2021 en raison de conditions de chaleur humide. Sur les causes, en Aveyron ou en Lozère, des alertes sont à signaler avec des défoliations anormales et quelques foyers de *Diplodia sapinea* entraînant la mortalité des pins attaqués. Le développement de la chenille processionnaire est stable dans l'ensemble mais certains sites voient la pression fortement augmenter comme dans le secteur de Millau (12), dans le département du Gard ou dans les Pyrénées-Orientales où une remontée en altitude des chenilles est constatée avec de très fortes défoliations dans les Pyrénées catalanes.

Des résultats de plantation mitigés

Ne disposant pas de systèmes racinaires développés, les jeunes plants sont sensibles aux sécheresses prononcées. Ainsi, les taux de reprise constatés lors des contrôles du réseau DSF sont cette année anormalement bas. Les niveaux d'échec peuvent

atteindre 40 % voire davantage dans certains cas particuliers pour des résineux mais aussi pour le Chêne. L'hylobe, présente en abondance par endroits a également été responsable de la mortalité de jeunes plants.

Des surfaces de forêts incendiées en forte hausse

L'année climatique subie durant 2022 a également eu des répercussions sur le nombre de départs de feu et les surfaces de forêts incendiées en raison de la sécheresse marquée de la végétation. D'origine naturelle, anthropique, accidentelle ou criminelle, les incendies ont brûlé plusieurs milliers d'hectares en Occitanie. Parmi les incendies les plus ravageurs, il est possible de citer celui de Mostuejols dans l'Aveyron qui a détruit 1 460 hectares sur le causse de Sauveterre à la mi-août, celui de Bessèges-Bordezac dans le Gard et ses 650 hectares de Pin maritime calcinés ou encore près de 800 hectares sur le plateau d'Aumelas dans l'Hérault.



Forêt calcinée suite à l'incendie de Mostuejols (12)

Surveillance des organismes invasifs et émergents

Les organismes qui présentent le plus grand risque au niveau européen pas encore présents en France font l'objet d'une veille active comme la progression d'organismes récemment introduits.

Si le nématode du pin n'a toujours pas été observé, certains pathogènes continuent de progresser. Ainsi, la chalarose du Frêne est aujourd'hui présente dans tous les départements d'Occitanie à l'exception du Gard et de l'Hérault où malgré une recherche active, elle n'a toujours pas été identifiée. Elle se propage en continu. Ainsi, en 2022, toute la Montagne Noire (Aude/Tarn) est désormais concernée. Ce champignon affecte significativement les frênaies avec des flétrissements de feuilles, des pertes de croissance voire la mortalité des arbres.

Le développement de la pyrale du Buis, papillon dont la chenille consomme les feuilles des buis semble s'atténuer. Selon les départements, les correspondants observateurs ont pu noter la reprise de certains brins lorsque la pression du lépidoptère s'atténue.

L'année 2021 avait constitué une année de rémission. Malheureusement, cette dernière a été interrompue en 2022 en raison de conditions météorologiques très dures pour la végétation. Les forêts dans leur ensemble ont souffert mais comme souvent, les dépérissements massifs n'ont pas été observés durant l'année écoulée. En revanche, 2023 sera l'année de tous les dangers pour les peuplements forestiers déjà affaiblis. Alors que les déficits hydriques continuent de s'amplifier, le réseau des correspondants observateurs sera mobilisé pour suivre l'évolution des signes de fragilité dès le printemps.

Ensemble des correspondants observateurs Santé des Forêts Occitanie
Loïc MOLINES, CNPF et Jean-Baptiste DAUBREE, Chef du Pôle inter-régional de la santé des Forêts Sud Est

Brèves

Des pertes pour la forêt - Hommage à Philippe Bertrand, Philippe Guillemot et Michel Bouchara

Philippe Bertrand arrive au CRPF en 1980, après que le hasard lui ait fait croiser la route de l'établissement alors en quête de nouveaux techniciens. Cette rencontre impromptue débouchera sur une union durable puisque c'est la retraite qui sifflera la fin, en 2021, de 40 années de collaboration... Rapidement affecté comme technicien en Aveyron, il forme avec Philippe Guillemot un duo parfaitement complémentaire qui fait merveille. Sa soif d'apprendre et sa volonté d'investir de nouveaux sujets l'incitent à briguer et à obtenir un diplôme d'ingénieur. Fort de cette qualification, il rejoint Toulouse en 2001 pour devenir le référent « environnement » du CRPF. Il assurera en plus la supervision technique de l'Aveyron (jusqu'en 2015) et du Tarn (jusqu'à sa retraite). Son parcours témoigne de la ténacité de quelqu'un à qui le CRPF doit la réalisation de chantiers majeurs. L'expertise qu'il a acquise était complétée par une pratique de terrain qui le rendait particulièrement pertinent dans tous les projets auxquels il a contribué. Plus encore, ses collègues savent que sa discrétion masquait un intérêt sincère aux autres et un grand éclectisme.



Philippe Guillemot faisait partie de la première génération des techniciens forestiers au CRPF Midi-Pyrénées, tombé amoureux de son département d'adoption, l'Aveyron.

Comme peuvent le dire ses plus jeunes collègues : « Pour nous, il incarnait LE Forestier, intègre, compétent, sociable et respecté, et aussi la 1^{ère} génération de conseillers forestiers, celle qui avait appris à travailler patiemment, humblement. Cette volonté de bien faire, il nous l'a inculquée, à nous qui étions toujours partant pour le remettre en question ».

En plus de sa compétence technique, humainement, Philippe communiquait sa bonne humeur avec un regard malicieux, pour lui, la fraternité était naturelle.

Nous regretterons ces forestiers émérites et nous tenons à adresser à la famille et aux proches nos sincères condoléances.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Michel Bouchara des suites d'une maladie foudroyante. Élu au CRPF à la précédente mandature, sylviculteur passionné, élu local



fortement impliqué, c'est un homme de conviction fervent défenseur de la forêt que nous perdons. Après avoir suivi un Fogefor et rédigé seul son PSG, il a soutenu et accompagné les équipes CRPF

du Lot dans la mise en place du Plan de Développement de Massif de Sousceyrac. Il s'est ensuite investi pour bâtir une politique forestière ambitieuse en développant les premières aides sylvicoles portées par une communauté de communes. Persuadé de l'intérêt de développer la filière forêt-bois pour l'économie de son territoire rural, il s'est enfin engagé dans la Charte Forestière de Territoire. Nous tenons à le remercier pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés à la forêt.

Forêts d'Occ - Mail, un autre support pour parler Forêt en Occitanie

Conscient de la place croissante de la forêt dans nos vies, dans la société et en accord avec nos missions de vulgarisation, le CNPF Occitanie vous propose un nouveau média pour informer, échanger, réfléchir autour des questions forestières. Qu'elles soient techniques, économiques, écologiques, ludiques ou esthétiques, les informations, les nouvelles, les images, les vidéos autour de cet écosystème si vaste et si passionnant nous renseignent, nous font progresser ou nous émeuvent.

Forêts d'Occ - Mail vous est donc proposé pour apporter sa pierre à l'édifice de cette mission. Cette newsletter vous proposera différents sujets complémentaires en lien avec des actualités, des actions menées localement, des réflexions, des décryptages...

Si vous souhaitez devenir destinataire de cette d'information, rendez-vous sur le lien internet suivant et rejoignez les 9 000 destinataires actuels : <https://www.cnpf.fr/form/lettre-d-information-du-cnpf>



Réduction des taux de TVA applicables aux graines et plants

Les opérations de livraisons portant **sur les graines et les plants forestiers** sont désormais soumises au taux réduit de **TVA de 5,5 %**, au lieu du taux intermédiaire de 10 %.

Cette modification a pris effet au 1^{er} janvier 2023 et s'applique notamment aux opérations d'achat et de vente de graines et plants forestiers. Ce changement de taux de TVA s'applique à tout acquéreur, qu'il soit un professionnel ou un particulier, dès lors que les graines et plants sont destinés à être utilisés pour la production agricole (ce qui inclut la sylviculture).